

Beauvais, le 1<sup>er</sup> juin 2015

Monsieur le Préfet

**D.D.T. – S.A.U.E.**

40 rue Jean Racine – B.P. 317

60021 BEAUVAIS cedex

Suivi du dossier  
Programme Expertise Juridique et Aménagement du Territoire  
celine.pons@agri60.fr

N/Réf. JLP/FP/CP/urba\_15-06004

Objet  
Révision du Plan Local d'Urbanisme de SAINT CREPIN IBOUVILLERS-MONThERLANT  
Collecte des informations en vue PAC

Monsieur le Préfet,

Nous avons bien reçu votre courrier relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Crépin Ibouvillers-Montherlant.

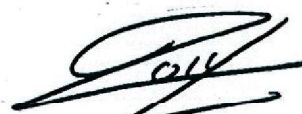
La commune a besoin d'informations précises et actuelles sur les activités agricoles exercées sur son territoire pour :

- réaliser un diagnostic complet identifiant toutes les activités agricoles exercées sur le territoire, leurs contraintes spécifiques et perspectives de développement,
- prendre en compte, le cas échéant, les marges de recul imposées par la loi à proximité de certains bâtiments agricoles,
- identifier les bâtiments dont la destination peut être changée,
- évaluer, en amont des choix des élus en matière d'extension, les incidences sur les activités agricoles.

La Chambre d'Agriculture recommande vivement à la commune de rencontrer individuellement chaque exploitant agricole ou exerçant une activité équestre.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,



**Jean-Luc POULAIN**

Beauvais, le 24 août 2016

Monsieur le Préfet

**D.D.T. – S.A.U.E.**

40 rue Jean Racine – B.P. 20317

60021 BEAUVAIS cedex

Suivi du dossier  
Programme Expertise Juridique et Aménagement du Territoire  
celine.pons@agri60.fr

N/Réf. JLP/FP/CP/urba\_16-08021

Objet  
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de St Crépin Ibouvillers – secteur Montherlant  
Collecte des informations en vue PAC

Monsieur le Préfet,

Nous avons bien reçu votre courrier relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme du secteur de Montherlant de la commune de Saint Crépin Ibouvillers.

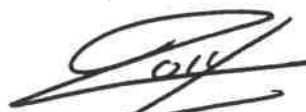
La commune a besoin d'informations précises et actuelles sur les activités agricoles exercées sur son territoire pour :

- réaliser un diagnostic complet identifiant toutes les activités agricoles exercées sur le territoire, leurs contraintes spécifiques et perspectives de développement,
- prendre en compte, le cas échéant, les marges de recul imposées par la loi à proximité de certains bâtiments agricoles,
- identifier les bâtiments dont la destination peut être changée,
- évaluer, en amont des choix des élus en matière d'extension, les incidences sur les activités agricoles.

La Chambre d'Agriculture recommande vivement à la commune de rencontrer individuellement chaque exploitant agricole ou exerçant une activité équestre.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,



Jean-Luc POULAIN